

Site Natura 2000 FR7200691 "Vallée de l'Euille" Résumé non technique

- Les espèces et milieux d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 de la vallée de l'Euille a été désigné pour la présence du vison d'Europe et de l'habitat naturel remarquable de forêts alluviales.

Suite aux inventaires réalisés sur le site, le site Natura 2000 abrite 3 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquels un habitat (forêts alluviales à aulne glutineux et frêne commun) et une espèce (vison d'Europe) dont la conservation est jugée prioritaire par la directive « habitats ».



- Les activités socio-économiques

Le bassin versant de l'Euille est à cheval sur 19 communes : Arbis, Béguey, Cadillac, Cantois, Cardan, Donzac, Escoussans, Gomac, Ladaux, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Montignac, Mourens, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon.

Le bassin versant est essentiellement tourné vers la viticulture, cette activité agricole façonne le territoire. Elle s'affirme par sa



superficie agricole utilisée et par le nombre d'exploitations agricoles. Enfin, c'est une activité qui favorise le développement socio-économique des communes du Bassin Versant de l'Euille. La densité de population du bassin versant (115.2 hab/km²) est proche de la moyenne départementale (143 hab/km²).

La vallée de l'Euille se développe sur le plan touristique avec la présence du lac de Laromet, du club de moto cross, du terrain ULM et des carrières karstiques utilisées pour la spéléologie. Des chemins de randonnées sont en cours de réhabilitation pour la pratique de cette activité.

Natura 2000

Un site Natura 2000 est un territoire qui dispose de milieux naturels et d'espèces remarquables, c'est-à-dire rares, vulnérables ou en voie de disparition, à l'échelle européenne. Les sites sont désignés selon deux directives européennes (« Habitats et Oiseaux »). L'objectif d'un site Natura 2000 est de conserver ces milieux naturels et ces espèces remarquables tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles du territoire. Un site Natura 2000 n'est donc pas une « mise sous cloche » de la nature.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

En Aquitaine, 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux ont été désignés au titre de Natura 2000. Ils traduisent toute la richesse et la diversité des milieux naturels de la région et de la faune et de la flore qu'ils abritent. Au total, l'Aquitaine représente près de 9% des quelque 1 700 sites français.

La Vallée de l'Euille

- Le site FR7200691 "Vallée de l'Euille"

Le site FR7200691 « Vallée de l'Euille » se situe en région Aquitaine, dans la partie est du département de la Gironde, il appartient à la région naturelle dite de l'Entre-deux-Mers. Le périmètre du site Natura 2000 couvre **331,4 ha** répartis sur 11 communes : Arbis, Béguey, Cadillac, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon.

Il correspond aux vallées alluviales de l'Euille ainsi que ses principaux affluents. La quasi-totalité du linéaire de l'Euille est inclus, d'un peu avant sa source sur la commune de Targon jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive droite, au niveau de la commune de Cadillac. Ce territoire Natura 2000 est lui-même inclus dans le bassin versant de l'Euille (104,5 km²).



Les objectifs du site Natura 2000

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 38 % du site inventorié. Les forêts alluviales occupent une part importante du fond de vallée. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est un enjeu conséquent du site Natura 2000.

Le vison d'Europe et la loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. La principale cause de mortalité de ces animaux est la mortalité routière et la destruction de leurs habitats. La grande étendue de leur domaine vital, les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts sur ce site Natura 2000.

Du fait de la présence de carrières et de la champignonnière d'Omet, une riche diversité de chiroptères (chauves-souris) est présente dans le périmètre Natura 2000 et constitue un enjeu fort pour le site.



La qualité de l'eau a été jugée dégradée, elle est liée à de fortes pollutions (activité viticole, assainissement, dépôt sauvage) et à la nature du sol calcaire

qui favorise la formation de rivières souterraines véhiculant des polluants vers le cours d'eau. La préservation de la qualité de l'eau est essentielle pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire et pour restaurer la fonctionnalité des milieux humides du site. L'abandon des moulins et la présence du Lac de Laromet, conçu directement dans le lit mineur de l'Euille posent également des problèmes au bon écoulement des eaux ce qui favorise l'accumulation des polluants et la faible oxygénation des eaux.

L'Euille fait partie du bassin versant Adour-Garonne, seul bassin versant d'Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs amphihalins. A ce titre, l'Euille a été désigné « axe à grands migrateurs amphihalins ».

De nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des poissons migrateurs. Le moulin de la Fabrique est un ouvrage de l'Euille qui fait, à ce titre, partie du Plan Gestion Anguille (PGA) et est dans la Zone d'Action Prioritaire, ce qui implique une réhabilitation de l'ouvrage. L'Euille va également être classé par l'article L.214.17 du code de l'environnement en liste 1 pour la totalité du cours d'eau et en liste 2 en dessous du Moulin Neuf. Cette démarche réglementaire de classement du cours d'eau va interdire la construction de nouveaux seuils dans le lit.

- 6 objectifs de conservation hiérarchisés (P : prioritaire, S : secondaire, T : tertiaire)



- Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats



- Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies



- Empêcher la régression des milieux agro pastoraux



- Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats



- Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières



- Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire

Chaque objectif de conservation se décline en objectifs opérationnels qui permettent d'orienter les mesures de gestion sur les 5 ans de mise en œuvre du DOCOB. 15 objectifs opérationnels sont définis dans ce présent DOCOB.

- 6 Objectifs transversaux

Ces objectifs s'appliquent à l'ensemble du site et regroupe des mesures variées allant de la réalisation de compléments d'inventaire à la sensibilisation à l'environnement sur le site.

- Lutte contre les espèces exotiques invasives.
- Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion.
- Sensibiliser, Communiquer, Informer.
- Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants.
- Faire émerger une politique de vigilance collective du site.
- Animer et faire une veille du site Natura 2000.

Les mesures du site Natura 2000

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites :

- Contrats Natura 2000 (forestiers ou « ni agricole ni forestier »)
- Mesures Agro-Environnementales territorialisées MAEt (pour les milieux agricoles)
- Chartes Natura 2000

➤ Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les contrats Natura 2000 permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. 18 contrats sont détaillés dans le DOCOB (Cf. Figure).

➤ Les MAEt

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif.

➤ La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations.

➤ L'animation et les mesures hors contrat

Les missions de l'animateur, recruté pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire, sont d'établir le suivi administratif de la démarche ; d'initier la mise en œuvre des contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les MAEt ; d'informer, communiquer et sensibiliser (sur la mise en œuvre du DOCOB, les enjeux et les problématiques de gestion) ; et enfin d'établir les suivis et la mise à jour du DOCOB (suivis des habitats, de l'occupation du sol, des espèces et mise à jour de la cartographie).

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieux ouverts	Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	CN "ni ni"	2
	Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	CN "ni ni"	2
Milieux aquatiques	Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Restauration des frayères	CN "ni ni"	3
	Restauration de 4 ouvrages de petites hydrauliques	CN "ni ni"	2
	Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques	CN "ni ni"	2
Milieux forestiers	Entretien raisonné de 1.05 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	CN "ni ni"	2
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 ha de linéaire en milieu forestier	CN "forestier"	1
	Préservation de 8 ha de milieux boisés sénescents	CN "forestier"	3
	Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers	CN "forestier"	3
Tout type de milieu	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	CN "forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	CN "ni ni"	3
	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	CN "ni ni"	2
	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur l'ouvrage routier le plus à risque	CN "ni ni"	1
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	CN "ni ni"	2

Consultation Documents Natura 2000 :

L'ensemble des documents réalisés sont consultables sur le **site internet** :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/>

Vous pouvez directement accéder à la rubrique **téléchargement** avec le lien suivant :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/?q=node/4>

Vous pouvez directement accéder au **Document de synthèse** avec le lien suivant :

www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/Euille/CEN_Aquitaine_Document_Synthese_Euille_web.pdf